Île-de-France, Val-de-Marne
Valenton
13, 15 avenue de la Fontaine-Saint-Martin

ensemble de modèles de tombes pour le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA94000517
Date de l'enquête initiale : 2008
Date(s) de rédaction : 2013
Cadre de l'étude : opération ponctuelle
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : tombeau

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales :

Historique

Dans ses projets, Auzelle travaille autant sur la composition des cimetières que sur le dessin des sépultures qu'ils doivent contenir dans un objectif d'esthétique et de sobriété. Il souhaite notamment réduire l'emprise au sol des tombes ou les superposer (création d'enfeus) afin de développer les espaces libres plantés ou paysagers. Dans cette logique, à Valenton, les pouvoirs publics tentent d'imposer un règlement pour les sépultures à partir d'un recueil de dessins de l'architecte, associé à Hector Patriotis. Maitre d'ouvrage et maitres d'#uvre reçoivent le soutien de la section Marbre-Granit-Pierre de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment qui visite trois des réalisations d'Auzelle et publie une brochure illustrée destinée à ses adhérents. Pourtant, les clients et surtout les marbriers s'opposent rapidement à cette contrainte qui représente pour eux à la fois une remise en cause de leurs habitudes mais également une éventuelle perte financière : l'architecte propose des modèles d'une grande sobriété nécessitant peu de matière première. Malgré la commande par le syndicat de quelques modèles d'exposition et quelques premières réalisations et surtout faute d'assise légale, le règlement est bientôt annulé. Toutes les sépultures réalisées depuis ressemblent à celles réalisées partout ailleurs.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1972 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Robert Auzelle (architecte,), Hector Patriotis (architecte,)

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations

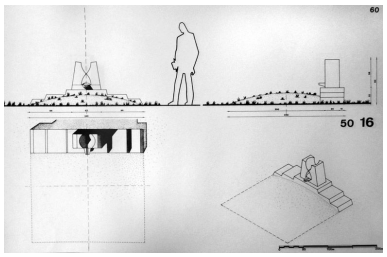

Modèle de tombe correspondant à une sépulture pour une concession de 50 ans, indéfiniment renouvelable, isolée dans un espace planté (surface de 2,4 x 2,4 m) (Album de modèles de tombes, planche 60 du règlement des sépultures). Ce type de monument ne devait pas occuper au sol plus de 2,4 x 0,5 m, le reste de la surface, formant un léger tumulus, devant être couverte d'herbe. Que l'inhumation soit pratiquée en pleine terre ou dans un caveau, aucune délimitation du terrain n'était autorisée, à l'exception à l'un des angles d'une borne portant le numéro de concession.
Phot. Isabelle Duhau
IVR11_20149400050NUCA

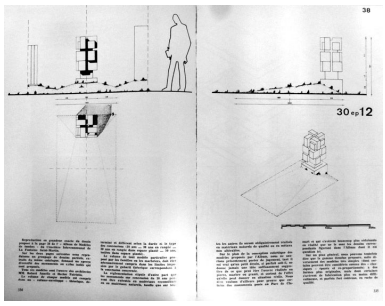

Modèle de sépulture tiré de l'album des modèles du cimetière de Valenton. La planche 38 correspondait à une concession de 30 ans, infiniment renouvelable, implantée en rangée de 5 sépultures dans un espace planté pour une surface de 1,4 x 2,4 m. Le monument lui-même ne devait pas occuper au sol plus de 1 m x 0,5 m, le reste de la surface devant être couverte d'herbe. Que l'inhumation soit pratiquée en pleine terre ou dans un caveau, aucune délimitation du terrain n'était autorisée, à l'exception du numéro de concession.
Phot. Isabelle Duhau
IVR11_20149400051NUCA

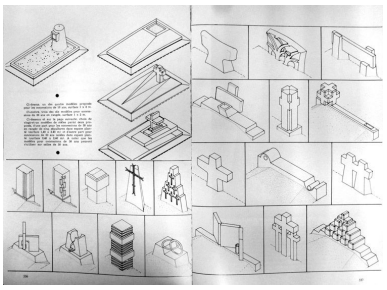

Différents modèles de sépultures tirés de l'album des modèles du cimetière de Valenton.
Phot. Isabelle Duhau
IVR11_20149400052NUCA

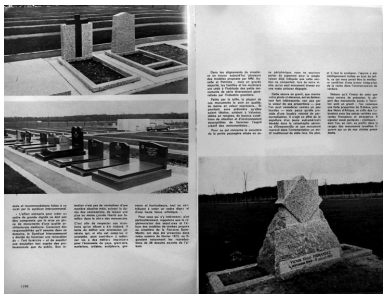

Exemples de sépultures réalisées selon les modèles. En haut à gauche, les deux tombes correspondent aux planches 17 et 15 du catalogue de modèles. Il s'agit des réalisations les plus traditionnelles, d'une surface de 1m x 2m, implantées en rang. La tombe, à droite, n'est pas d'Auzelle. Il s'agit de la sépulture d'un jeune sud-américain dans laquelle le sculpteur a cherché à évoquer un motif géométrique inca.
Phot. Isabelle Duhau
IVR11_20149400053NUCA

Tombe de Marcel Tavernier. Il s'agit ici du modèle tiré de la planche 36, mais adapté à une sépulture délimitée et implantée en rang alors que le modèle proposait que la stèle soit placée sur une surface libre engazonnée.
Phot. Isabelle Duhau
IVR11_20149400054NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin (IA94000516) Valenton, 13, 15 avenue de la Fontaine-Saint-Martin

Auteur(s) du dossier : Isabelle Duhau

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

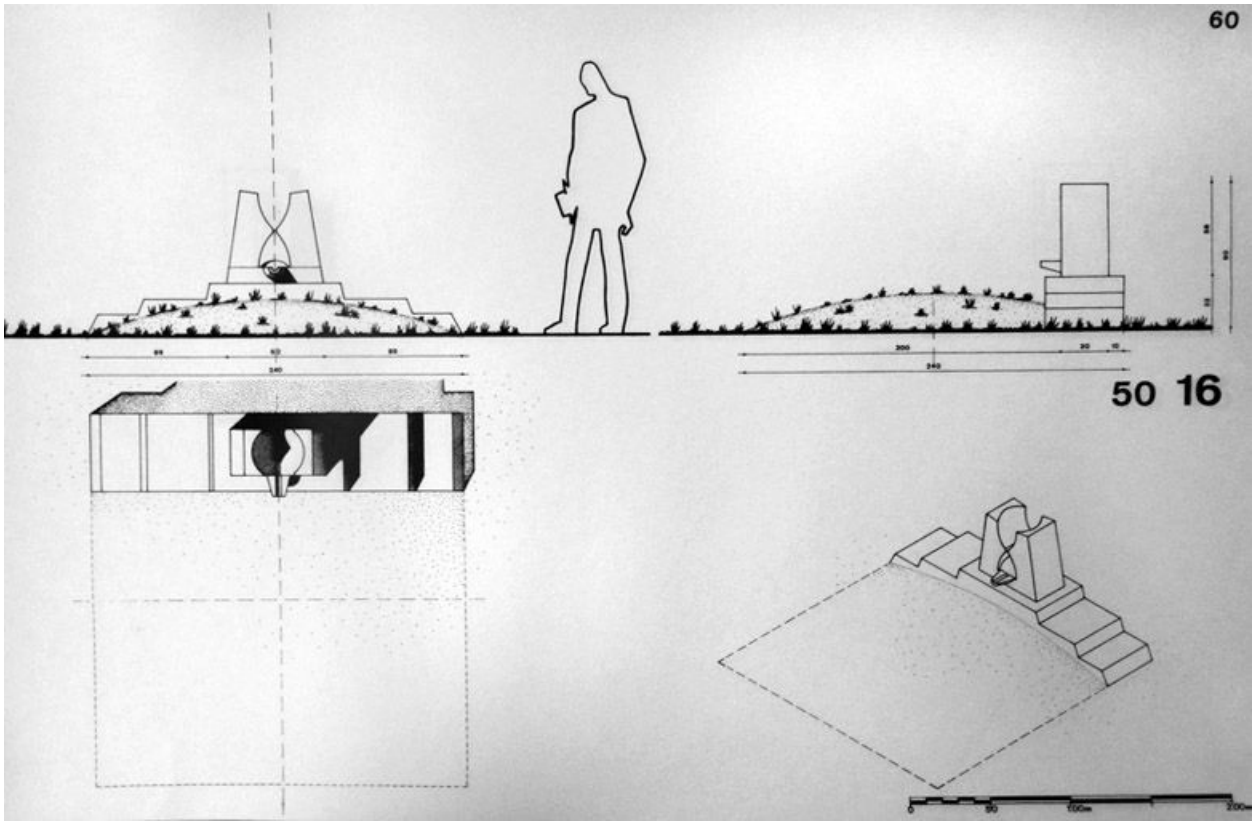

Modèle de tombe correspondant à une sépulture pour une concession de 50 ans, indéfiniment renouvelable, isolée dans un espace planté (surface de 2,4 x 2,4 m) (Album de modèles de tombes, planche 60 du règlement des sépultures). Ce type de monument ne devait pas occuper au sol plus de 2,4 x 0,5 m, le reste de la surface, formant un léger tumulus, devant être couverte d'herbe. Que l'inhumation soit pratiquée en pleine terre ou dans un caveau, aucune délimitation du terrain n'était autorisée, à l'exception à l'un des angles d'une borne portant le numéro de concession.

IVR11_20149400050NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Duhau
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Cité de l'architecture et du patrimoine communication libre, reproduction soumise à autorisation

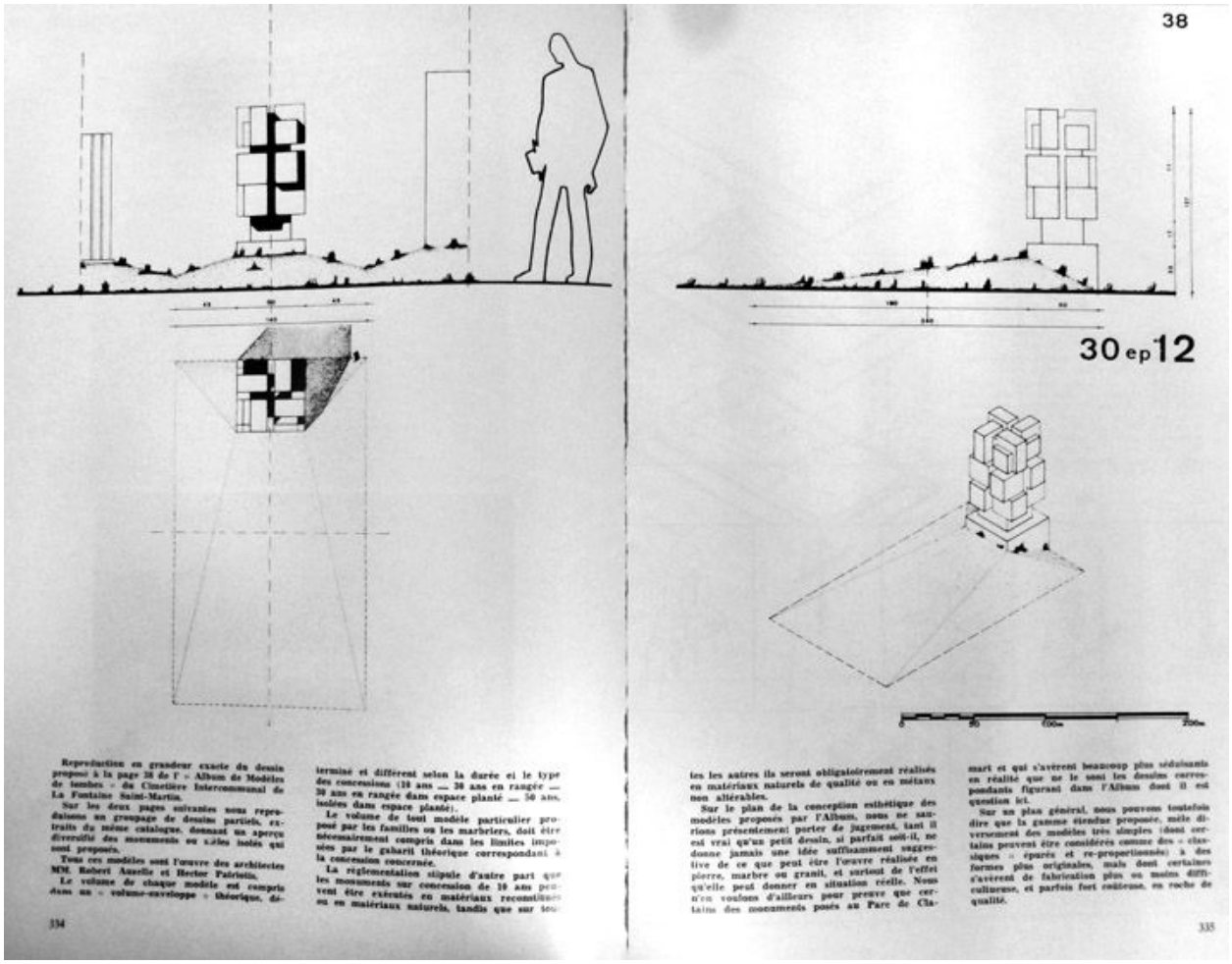

Modèle de sépulture tiré de l'album des modèles du cimetière de Valenton. La planche 38 correspondait à une concession de 30 ans, infiniment renouvelable, implantée en rangée de 5 sépultures dans un espace planté pour une surface de 1,4 x 2,4 m. Le monument lui-même ne devait pas occuper au sol plus de 1 m x 0,5 m, le reste de la surface devant être couverte d'herbe. Que l'inhumation soit pratiquée en pleine terre ou dans un caveau, aucune délimitation du terrain n'était autorisée, à l'exception du numéro de concession.

IVR11_20149400051NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Duhau
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

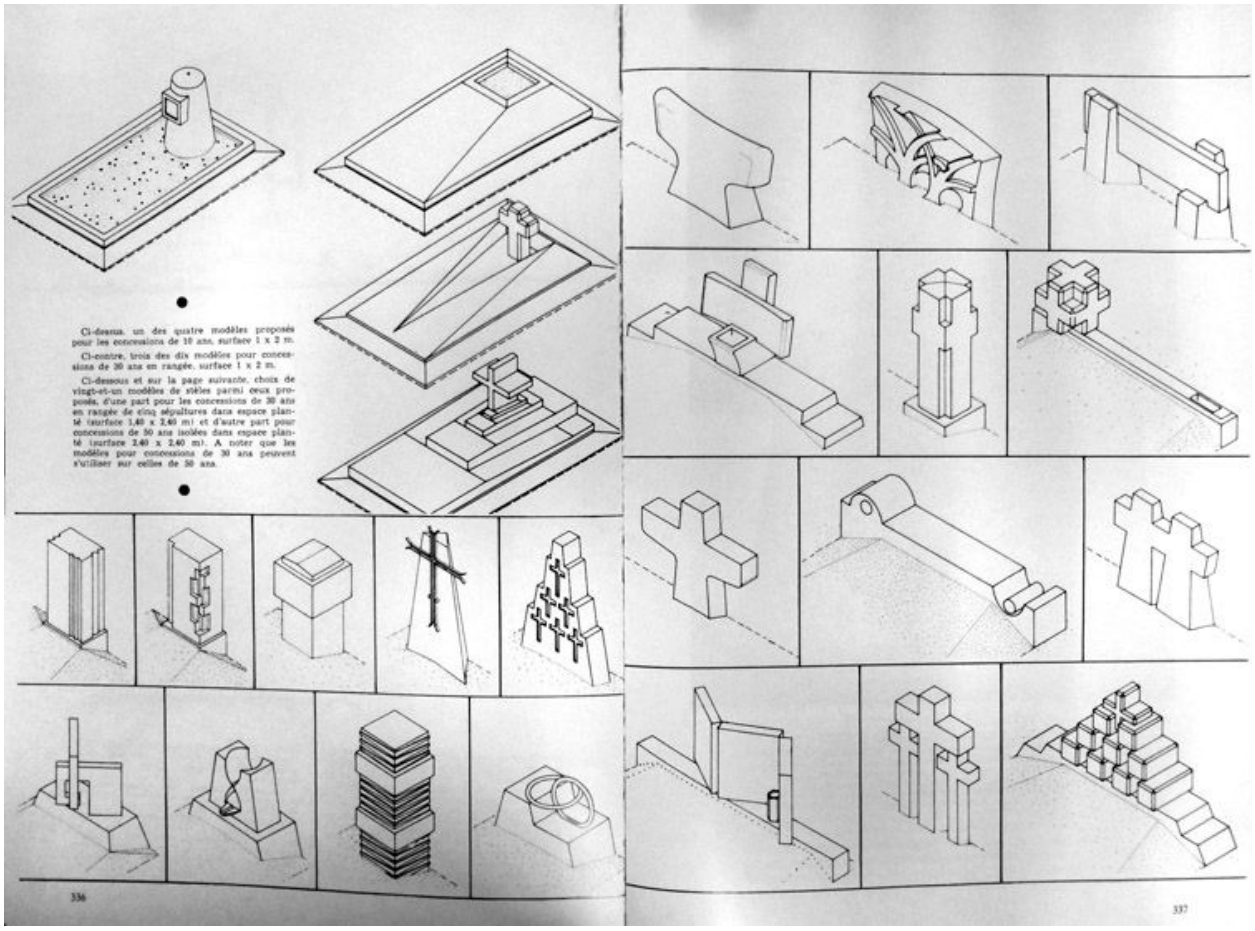

Différents modèles de sépultures tirés de l'album des modèles du cimetière de Valenton.

IVR11_20149400052NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Duhau
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

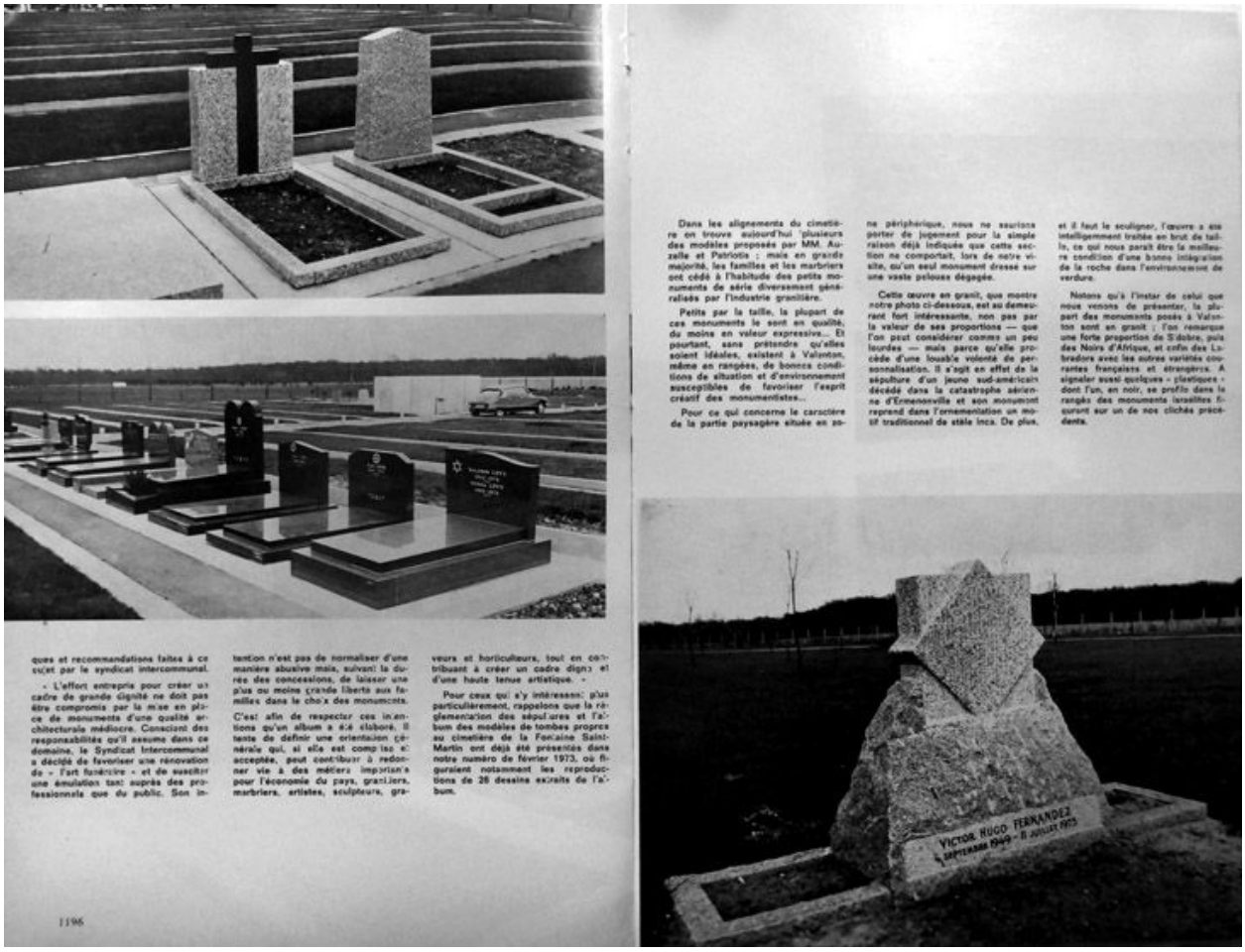

Dans les alignements du cimetière on trouve aujourd'hui plusieurs des modèles proposés par MM. Auzelle et Patriotis ; mais en grande majorité, les familles et les marbriers ont cédé à l'habitude des petits monuments de série diversement généralisés par l'industrie granitière.

Petits par la taille, la plupart de ces monuments le sont en qualité, du moins en valeur expressive... Et pourtant, sans prétendre qu'elles soient idéales, existent à Valenton, même en rangées, de bonnes conditions de situation et d'environnement susceptibles de favoriser l'esprit créatif des monumentistes...

Pour ce qui concerne le caractère de la partie paysagère située en zone périphérique, nous ne saurions porter de jugement pour la simple raison déjà indiquée que cette section ne comportait, lors de notre visite, qu'un seul monument dressé sur une vaste pelouse dégagée.

Cette œuvre en granit, que montre notre photo ci-dessous, est au demeurant fort intéressante, non pas par la valeur de ses proportions — que l'on peut considérer comme un peu lourdes — mais parce qu'elle procède d'une louable volonté de personnalisation. Il s'agit en effet de la sépulture d'un jeune sud-américain décédé dans la catastrophe aérienne d'Ermenonville et son monument reprend dans l'ornementation un motif traditionnel de stèle Inca. De plus, et il faut le souligner, l'œuvre a été intelligemment traitée en brut de taille, ce qui nous paraît être la meilleure condition d'une bonne intégration de la roche dans l'environnement de verdure.

Notons qu'à l'instar de celui que nous venons de présenter, la plupart des monuments posés à Valenton sont en granit ; l'on remarque une forte proportion de S'dobre, puis des Noirs d'Afrique, et enfin des Labradors avec les autres variétés courantes françaises et étrangères. A signaler aussi quelques « plastiques » dont l'un, en noir, se profile dans le rangée des monuments israélites figurant sur un de nos clichés précédents.

ques et recommandations faites à ce sujet par le syndicat intercommunal.

« L'effort entrepris pour créer un cadre de grande dignité ne doit pas être compromis par la mise en place de monuments d'une qualité architecturale médiocre. Conscient des responsabilités qu'il assume dans ce domaine, le Syndicat Intercommunal a décidé de favoriser une rénovation de « l'art funéraire » et de susciter une émulation tant auprès des professionnels que du public. Son intention n'est pas de normaliser d'une manière abusive mais, suivant la durée des concessions, de laisser une plus ou moins grande liberté aux familles dans le choix des monuments.

C'est afin de respecter ces intentions qu'un album a été élaboré. Il tente de définir une orientation générale qui, si elle est comprise et acceptée, peut contribuer à redonner vie à des métiers importants pour l'économie du pays, graviers, marbriers, artistes, sculpteurs, graveurs et horticulteurs, tout en contribuant à créer un cadre digne et d'une haute tenue artistique. »

Pour ceux qui s'y intéressent plus particulièrement, rappelons que la réglementation des sépultures et l'album des modèles de tombes propres au cimetière de la Fontaine Saint-Martin ont déjà été présentés dans notre numéro de février 1973, où figuraient notamment les reproductions de 28 dessins extraits de l'album.

1196

Exemples de sépultures réalisées selon les modèles. En haut à gauche, les deux tombes correspondent aux planches 17 et 15 du catalogue de modèles. Il s'agit des réalisations les plus traditionnelles, d'une surface de 1m x 2m, implantées en rang. La tombe, à droite, n'est pas d'Auzelle. Il s'agit de la sépulture d'un jeune sud-américain dans laquelle le sculpteur a cherché à évoquer un motif géométrique inca.

IVR11_20149400053NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Duhau
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

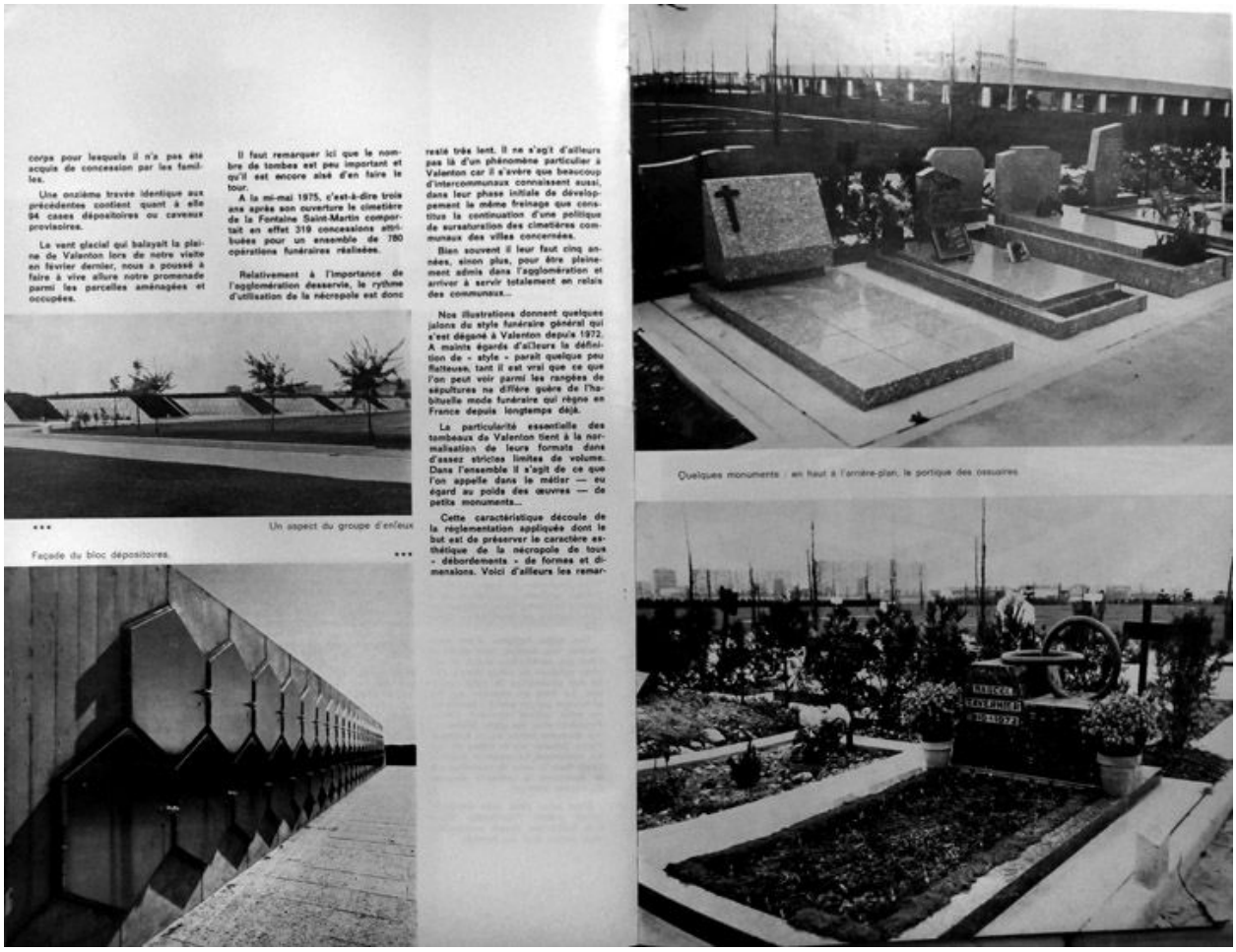

corps pour lesquels il n'a pas été acquis de concession par les familles.

Une onzième travée identique aux précédentes contient quant à elle 94 cases dépositoires ou caveaux provisoires.

Le vent glacial qui balayait la plaine de Valenton lors de notre visite en février dernier, nous a poussé à faire à vive allure notre promenade parmi les parcelles aménagées et occupées.

Il faut remarquer ici que le nombre de tombes est peu important et qu'il est encore aisé d'en faire le tour.

A la mi-mai 1975, c'est-à-dire trois ans après son ouverture le cimetière de la Fontaine Saint-Martin comportait en effet 319 concessions attribuées pour un ensemble de 780 opérations funéraires réalisées.

Relativement à l'importance de l'agglomération desservie, le rythme d'utilisation de la nécropole est donc resté très lent. Il ne s'agit d'ailleurs pas là d'un phénomène particulier à Valenton car il s'avère que beaucoup d'intercommunaux connaissent aussi, dans leur phase initiale de développement le même freinage que constitue la continuation d'une politique de sursaturation des cimetières communaux des villes concernées.

Bien souvent il leur faut cinq années, sinon plus, pour être pleinement admis dans l'agglomération et arriver à servir totalement en relais des communaux...

Nos illustrations donnent quelques jalons du style funéraire général qui s'est dégagé à Valenton depuis 1972. A moins égarés d'ailleurs la définition de « style » paraît quelque peu flatteuse, tant il est vrai que ce que l'on peut voir parmi les rangées de sépultures ne diffère guère de l'habituelle mode funéraire qui règne en France depuis longtemps déjà.

La particularité essentielle des tombeaux de Valenton tient à la normalisation de leurs formats dans d'assez strictes limites de volume. Dans l'ensemble il s'agit de ce que l'on appelle dans le métier — eu égard au poids des œuvres — de petits monuments...

Cette caractéristique découle de la réglementation appliquée dont le but est de préserver le caractère esthétique de la nécropole de tous « débordements » de formes et dimensions. Voici d'ailleurs les remar-

Un aspect du groupe d'enfeux

Façade du bloc dépositoires.

Quelques monuments : en haut à l'arrière-plan, le portique des ossuaires

Tombe de Marcel Tavernier. Il s'agit ici du modèle tiré de la planche 36, mais adapté à une sépulture délimitée et implantée en rang alors que le modèle proposait que la stèle soit placée sur une surface libre engazonnée.

IVR11_20149400054NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Duhau
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation